



**MAIRIE DE
NANTEUIL
DEUX-SÈVRES**

**COMMUNE DE NANTEUIL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 25 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 septembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence, M Alain BORDAGE, maire.

Présents : Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Christophe NAUD, Christelle GERODOLLE, Hervé PARTHENAY, Suzette AUZANNET, Nadine ROLLANDEAU, Nathalie LIEVENS, Laurence FESTINO, Sandra BONNIN LEGRAND, Luigi CAMPA.

Absents excusés : Diana OBADIA, Gilles MEUNIER, Nicolas PORTIER, Jean-Paul SAINTON (pouvoir donné à Alain Bordage), Catherine BROUSSARD, Marina CAPPELLAZZO (pouvoir donné à Nathalie LIEVENS), Loïc HERVE (pouvoir donné à Christelle GERODOLLE).

Absents non excusés : Damien GALLES

Secrétaire de Séance : Sandra BONNIN LEGRAND

Date de convocation et d'affichage : 19/09/2024

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
19	19	14

ORDRE DU JOUR

I) **Désignation du secrétaire de séance**

II) **Validation du procès-verbal du 11 juillet 2024**

III) **Délibérations**

- 1) Occupation du domaine public
- 2) Modification des règlements cantine et garderie
- 3) Modification de la charte du conseil municipal des jeunes
- 4) Fiscalité des communes en Zone de Revitalisation Rurale
- 5) Chauffage de la mairie
- 6) Avenant marché de travaux RD611

IV) **Comptes rendus réunions et informations**

- 1) Culture et communication
- 2) Développement local et ressources
- 3) Vivre ensemble
- 4) Environnement et aménagement
- 5) Enfance et jeunesse

V) **Questions diverses**

I - Validation du compte rendu du conseil municipal du 15/07/2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 15/07/2024 est validé avec 2 abstentions : Mme Suzette AUZANNET et Mme Sandra BONNIN LEGRAND s'abstiennent car elles étaient absentes.

II - Délibérations

1) Occupation du domaine public (D332024)

L'occupation du domaine public par des opérateurs de télécommunications peut donner lieu à un versement de redevances en fonction de la durée, de la valeur locative et des avantages pour le permissionnaire. Ce versement est aussi fonction de la nature du réseau : aérien ou souterrain. Il est fixé chaque année. Pour pouvoir prétendre à ce versement, les collectivités sont dans l'obligation d'instaurer cette redevance par délibération explique M le Maire.

Pour 2024 le montant de celle-ci pourrait s'élever à environ 2100 €.

M le Maire propose de mettre en place cette redevance d'occupation du domaine public par le réseau Orange.

M Luigi CAMPA demande pourquoi cela n'a pas été fait avant. M le Maire répond que pour le gaz et l'électricité c'est le cas, mais que pour les réseaux de télécommunications aucune délibération n'a été retrouvée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider la mise en place de la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux de télécommunications.***

2) Règlement cantine et règlement garderie (D342024)

Les règlements de la cantine et la garderie ne précisent pas que ces services sont réservés uniquement aux enfants scolarisés à l'école de la commune. M le Maire propose d'ajouter cela aux règlements cantine et garderie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider la modification proposée ci-dessus aux règlements de la garderie et de la cantine.***

3) Charte Conseil Municipal des Jeunes (D352024)

Dans le cadre de la charte relative au CMJ, il est proposé de la modifier pour permettre le renouvellement des enfants qui ne seraient plus scolarisés à Nanteuil.

A cette fin et si nécessaire, aura lieu une élection complémentaire chaque année permettant de remplacer les enfants qui ne seraient plus scolarisés à l'école Michel Gabriel de Nanteuil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider la modification proposée ci-dessus.***

4) Fiscalité des communes en zone de revitalisation rurale (ZRR) (D362024)

Vu l'article 1383 K du code général des impôts,

Vu l'article 1466 G du code général des impôts,

La plupart des communes du Haut Val de Sèvre, à l'exception de Cherveux, François, La Crèche, Sainte-Néomaye et Romans, sont désormais classées en Zone France Ruralité Revitalisation (ZFRR). Ce dispositif remplace les anciennes Zones de Revitalisation Rurale (ZFRR).

Le changement est important puisque jusqu'à présent aucune commune du Haut Val de Sèvre n'était en ZRR et il permet au conseil communautaire de voter une exonération de CFE et / ou de TFB pour les entreprises.

Il en est de même des communes membres concernant leur part de TFB. Chaque collectivité est libre de voter une telle exonération ou pas.

Concernant **la date d'adoption de la délibération** pour les exonérations de TFB suite au classement des communes en Zones France Ruralité Revitalisation, il s'agira donc pour les 14 communes du Haut Val de Sèvre d'une mesure nouvelle qui entrera en vigueur au 01/01/2025.

Si la commune opte pour une exonération, cela permettra aux futures entreprises de moins de 11 salariés qui s'installeraient sur la commune, en tant que propriétaires, de bénéficier d'une exonération de la TFPB ainsi qu'une exonération sur les impôts sur les bénéfices :

Exonérations les 5 premières années puis :

- 1 année : exo 75 %
- 1 année : exo 50 %
- 1 année : exo 25 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts.**
- **Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

5) Chauffage de la mairie (D372024)

Le système de chauffage de la mairie qui consommait beaucoup, ne fonctionne plus. Il faut le changer. M le Maire indique avoir sollicité plusieurs entreprises afin de disposer des devis comparatifs tant sur l'aspect technique que sur les coûts. Il souhaite également déposer une demande de subvention pour ce projet.

Le SIEDS, dans le cadre du programme de soutien à l'investissement local (PSIL), pourrait être un partenaire financier ainsi que dans le cadre de la revente des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De retenir l'entreprise Auvray d'un montant de 18 138.62 € HT pour le changement de chauffage.**
- **De solliciter une subvention au titre du soutien à l'investissement local du SIEDS.**
- **De valider le plan de financement suivant :**

Dépenses :	18 138.62 € HT
Recettes :	
PSIL (comprenant rachat et bonification CEE et prime ENR SIEDS) :	14 510.90 € (80 %)
Autofinancement :	3 627.72 € (20 %)
Total :	18 138.62 € HT

6) Avenant RD611

M le Maire explique que cette délibération est finalement reportée au prochain conseil municipal car la maîtrise d'œuvre n'a pas pu fournir les documents nécessaires à la prise de cette décision pour le conseil municipal. M le Maire ajoute que cela n'est pas urgent et attendra donc le conseil municipal d'octobre.

Madame Christelle GERODOLLE dit que les retours sont très positifs concernant ces travaux. Cela limite la vitesse ajoute Mme Laurence FESTINO. M le Maire serait favorable à l'installation d'un radar pédagogique par la suite.

III - Comptes-rendus réunions et informations

1) Culture et communication

Le forum des associations

C'était le 7 septembre dernier. Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN remercie vivement le service technique, Mmes Katia JAROSZ et Eléonore BIDAUD du service administratif, les élus et élus et associations présentes.

Il y avait 9 associations dont 8 nanteuillaises sur 18.

Il y a eu des visiteurs et du mouvement mais il est difficile de dire s'il y avait plus ou moins de fréquentation que les autres années.

Il a été proposé un temps d'échange avec les associations présentes, les agentes du service administratif, M le Maire et Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN. Cela a permis d'aborder plusieurs sujets techniques : calendrier des manifestations, communication, fiches techniques. La réunion a été très appréciée des associations. Cela a permis de favoriser les échanges entre celles-ci.

M le Maire demande s'il ne serait pas pertinent d'inviter toutes les associations sur ce temps.

La cérémonie du 11 novembre

Le piquet d'honneur est très demandé cette année explique Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN. Le regroupement sera donc à 10h15 et la cérémonie à 10h30 afin de permettre à la commune d'Exireuil de pouvoir profiter du piquet d'honneur.

La campagne de la population féline errante

La prochaine campagne se déroulera du 21 au 30 octobre (5 jours) avec l'association APA. Mme Nathalie LIEVENS informe du lieu de trappage : rue de la maladrerie. Les personnes voulant participer sont les bienvenues.

2) Développement local et ressources

M Christophe NAUD partage les dernières informations diffusées sur le site Internet et Intramuros (alerte cambriolage, menus de la cantine etc.).

Il y a eu un important travail réalisé sur la communication pour que les arrêtés soient compréhensibles par toutes et tous avec les plans quand cela est possible sur Intramuros et le site Internet.

3) Vivre ensemble

13 juillet

Madame Christelle GERODOLLE remercie les élus et élus et services municipaux qui ont participé à la réussite de ce 13 juillet 2024. Il y avait 120 personnes au repas. Le budget se maintient d'année en année. Madame Christelle GERODOLLE présente les bilans des dépenses et recettes depuis 2021.

Chaque année le reste à charge pour la collectivité est d'environ 1000 € hors feu d'artifice, qui était superbe précise-t-elle.

Marché P'tit marché nanteuillais 2024

Les membres du conseil ont constaté qu'il y avait un petit peu moins de monde cette année. Le temps était peu favorable. Les retours des commerçants sont partagés. Certains ont fait une belle recette d'autres moins. Mais tout le monde s'entend pour dire que la soirée était fort sympathique.

Concernant l'animation, c'était également mitigé selon les avis : moyen pour certains, bien pour d'autres. Les élus et élus souhaiteraient qu'il y ait 1 agent d'astreinte l'année prochaine pour répondre aux urgences techniques.

Octobre rose

Des décorations vont être mises en place par le service technique.

Le 20 octobre, une marche à Exireuil est organisée.

M Christophe NAUD demande s'il est possible de prendre des photos des décorations pour publier ensuite. L'école participe également cette année.

Réunion préparation Téléthon

Le Téléthon se déroulera les 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 2024.

Il y a une réunion prévue le mardi 8 octobre 20h30 salle du conseil municipal.

Madame Christelle GERODOLLE appelle les bonnes volontés pour aider à l'organisation.

Ce sont les 29 ans.

La chorale Gospel en chœur, le 20 décembre prochain : 40 choristes interviendront pour un coût de 500 € au lieu de 300 € cette année car il y aura un ingénieur du son. L'ensemble du conseil municipal est favorable.

4. Environnement et aménagement

Travaux RD611

Les travaux avancent. Les plantations seront réalisées fin octobre ou début novembre par Id Verde conformément au marché de travaux.

Peinture et marquage au sol cette semaine ajoute M Hervé PARTHENAY.

Il restera la signalétique.

Il y a quelques difficultés avec les containers poubelles sur la voie douce, ces derniers sont entreposés en milieu de voie explique Madame Christelle GERODOLLE.

La dernière réunion de chantier aura lieu mardi prochain.

Travaux en cours

Les jeux pour enfants à côté du city stade sont installés et les massifs, avenue de la Renaissance ont été nettoyés par les agents.

Il y a également eu la reprise de la buse sous la route de la Mothe et le nettoyage de l'école.

Divers autres travaux, indique Monsieur Hervé PARTHENAY : Curage d'un fossé rue de Charnay, l'entreprise Bordage a réalisé les PATA. Le fauchage des routes a démarré un peu tardivement car le tracteur était en panne. Le débroussaillage est toujours en cours.

Travaux à venir

Déplacement du poteau à Faye

Installation des décorations pour Octobre Rose.

La balayeuse de Saint-Maixent-L'Ecole interviendra la semaine prochaine.

2 agents vont participer à la formation « travail en hauteur » le 1^{er} octobre.

Les travaux dans les couloirs de l'école ont commencé en régie : toile de verre et couleur de la peinture à déterminer avec les enseignantes.

Il y a eu un vol aux ateliers : 1 taille haie, 1 tronçonneuse et 1 transpalette.

M le Maire propose de réfléchir à l'installation d'une caméra.

Un panneau « cédez le passage » parking de la salle des fêtes va être installé.

5) Enfance et jeunesse

Madame Suzette AUZANNET explique que la rentrée des classes s'est bien passée. Il y a 145 élèves y compris les enfants de l'IME.

Nettoyons Nanteuil a été annulé du fait du temps.

Le nouveau président de l'association des parents d'élèves est Pierre Jumeau.

IV - Questions diverses

« Bien vieillir en Haut Val de Sèvre » est un dispositif porté par le CIAS qui a vocation à accompagner les personnes âgées sur des problématiques en lien avec la santé (soins dentaires, alimentation etc.). Ces ateliers pourraient se dérouler à la salle des fêtes de Nanteuil car géographiquement c'est un lieu central.

Le conseil municipal est favorable à la mise à disposition gratuite de la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 22h20

Le Maire,



La secrétaire de séance,

